

21.02.2023

## Paquet pêche Européen : une petite touche de vert sans grands changements

### Oceana appelle à une action urgente et moins de compromis politiques

Bruxelles - Selon Oceana, la série de communications publiées aujourd'hui par la Commission européenne concernant la protection de la pêche et des océans ne fait qu'apporter une petite touche de vert aux pratiques actuelles sans produire de véritables changements. Face aux crises du climat et de la biodiversité - le plus grand défi de notre génération - qui ne cessent de s'aggraver, il est urgent que les États membres de l'UE prennent les mesures nécessaires pour honorer leurs obligations et que la Commission assure efficacement le respect de la législation en vigueur.

Comme l'explique Vera Coelho, directrice du plaidoyer en Europe pour Oceana : *« Ce paquet est, pour cette Commission, une occasion extraordinaire de laisser sa marque, en prenant des mesures pour assurer la conservation des océans. Les communications identifient clairement les méthodes qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas et déterminent l'envergure des problèmes auxquels sont confrontés la pêche et nos océans. Néanmoins, elles ne proposent pas de véritables actions. La Commission semble répondre à la réticence des États membres à mettre en œuvre la législation européenne et à s'engager politiquement en leur donnant plus de temps encore pour tergiverser. »*

Les communications publiées incluent un [plan d'action](#) visant à protéger et restaurer les écosystèmes marins afin de garantir des pratiques de pêche durables et résilientes (« plan d'action océan »), une [communication](#) sur la transition énergétique dans les secteurs européens de la pêche et de l'aquaculture et une [communication](#) sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche (PCP). Le contenu de ces trois documents définit l'ambition de la Commission européenne concernant les océans pour le reste de son mandat.

En ce qui concerne le plan d'action océan, Oceana se félicite de constater que la Commission y mentionne pour la première fois l'abandon du chalutage de fond – l'une des pratiques de pêche les plus destructrices. Néanmoins, l'écart entre le poids du message et la faiblesse des actions proposées est grand. Tout au moins, la Commission aurait dû interdire immédiatement le chalutage de fonds dans toutes les aires marines protégées (AMP) de l'UE, puisque la protection de ces aires devrait au minimum interdire toute pratique de pêche destructrice. Toutefois, si elle incite les États membres à agir dans certaines AMP d'ici à 2024, la Commission a décidé de reporter à 2030 l'abandon complet de cette pratique de pêche en AMP, approuvant ainsi tacitement la destruction de certaines AMP. De plus, en dehors des aires protégées, elle ne propose aucune vision stratégique pour l'abandon de cette pratique obsolète et dévastatrice, qui est incompatible avec les engagements de l'UE pour le climat et la biodiversité.

Le plan d'action océan reconnaît la nécessité de poursuivre les recherches sur le piégeage du carbone dans le sol marin, mais ne propose aucune solution de gestion préventive pour limiter l'impact de la pêche sur les habitats « carbone bleu », lesquels jouent un rôle clé dans l'atténuation des changements climatiques. Dans sa communication sur la transition énergétique, la Commission reconnaît toutefois la nécessité pour le secteur de la pêche de contribuer aux objectifs climatiques généraux de l'UE. En réduisant la consommation de carburants fossiles des navires de pêche européens, il serait possible de réduire non seulement l'impact général des activités de pêche sur l'environnement et le climat, mais aussi la vulnérabilité économique de l'UE et sa haute dépendance vis-à-vis des carburants fossiles. Si, en publiant cette communication, la Commission fournit un premier cadre indispensable avec une vision

et un appel à l'action pour promouvoir la transition énergétique dans les secteurs européens de la pêche et de l'aquaculture, elle ne s'est toujours pas mise d'accord avec les États membres et les parties concernées sur les mesures réelles à mettre en place.

Concernant le fonctionnement de la PCP, le principal problème reste sa mise en œuvre insuffisante par les États membres. Ceux-ci n'honorent pas leurs engagements légaux : mettre un terme au rejets de poisson d'ici à 2019, rétablir et conserver toutes les espèces au-delà des niveaux durables d'ici à 2020 et minimiser ou éliminer les impacts de la pêche sur les habitats marins et la biodiversité. Les récents audits de la Commission montrent que les États membres n'ont pas adopté les mesures nécessaires pour garantir efficacement le contrôle et le respect de l'interdiction des rejets et qu'environ 30 % et 75 % des stocks de poissons évalués respectivement en Atlantique et en Méditerranée sont toujours surpêchés. En outre, chaque hiver, des milliers de dauphins sont toujours inutilement capturés dans le golfe de Gascogne et le chalutage de fond est toujours pratiqué dans la grande majorité des AMP de l'UE désignées pour protéger les habitats marins [1]. Dans sa communication, la Commission reconnaît que si la PCP est toujours adaptée aux objectifs poursuivis, elle reste une mission non accomplie, et ne présente aucune mesure décisive pour garantir un changement du statu quo.

*« Depuis des années, les États membres disposent de tous les outils nécessaires pour honorer leurs obligations. Il est grand temps que la Commission prenne des mesures concrètes, en ouvrant de nouvelles procédures d'infraction contre ceux qui ne respectent pas la PCP et détruisent les milieux marins, et en faisant de l'océan une plus grande priorité politique et législative de l'UE », conclut Vera Coelho.*

\*FIN\*

#### Notes à l'attention des éditeurs :

[1] <https://europe.oceana.org/press-releases/new-study-reveals-extent-european-marine-paper-parks-96-allow/>

#### Pour en savoir plus :

Blog : [“Expert views on the EU fisheries package”](#)

Communiqué de presse : [Plus de 150 000 Européens demandent à l'UE d'interdire le chalut de fond pour protéger l'océan et le climat](#)

Communiqué de presse : [L'UE doit accélérer la transition vers un secteur de la pêche résilient et à faibles émissions de carbone](#)

Communiqué de presse : [More work needed to end overfishing in European waters and to take into account ecosystem considerations](#)



#BanBottomTrawling #CFPReality

---

#### **Contact**

Emily Fairless, chargée de communication

Tél. : +32 2 513 22 42 Portable : [+32 478 038 490](tel:+32478038490) Courriel : [efairless@oceana.org](mailto:efairless@oceana.org)



*Oceana est la plus importante organisation de plaidoyer international consacrée exclusivement à la protection des océans. Oceana œuvre pour restaurer l'abondance et la biodiversité de nos océans à travers des victoires politiques, fondées sur une approche scientifique, dans les pays qui contrôlent plus d'un quart des captures de pêche mondiale. Avec plus de 275 victoires contribuant à éradiquer la surpêche, la destruction des habitats, les pollutions marines et la disparition d'espèces menacées telles que les tortues et les requins, les campagnes d'Oceana produisent des résultats concrets. Restaurer la santé des océans c'est garantir à près d'un milliard de personnes un repas sain de produits de la mer, quotidiennement, et pour toujours. Ensemble, nous pouvons sauver les océans et aider à nourrir la planète. Pour en savoir plus, visitez [www.europe.oceana.org](http://www.europe.oceana.org)*

**DISCLAIMER:** This message and its attachments are addressed exclusively to the recipient and may contain confidential information subject to professional secrecy. Its communication, reproduction or distribution is prohibited without the express authorization of FUNDACION OCEANA. If you are not the intended recipient, please delete this message and inform us of the error via email.

**DATA PROTECTION:** Pursuant to applicable regulations on the protection of personal data, Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR) and Spanish Organic Law 15/1999 of 13 December (LOPD), we inform you that the personal data and email address collected from the interested party or from public sources will be processed by FUNDACION OCEANA for the purpose of sending communications about our services and will be saved as long as there is a mutual interest to do so. The data will not be shared with third parties, except when required by law. We inform you that you can exercise the rights of access, rectification, portability and deletion of your data and those of limitation and opposition to their processing by contacting [europe@oceana.org](mailto:europe@oceana.org). If you believe that the processing of your data fails to comply with current regulations, you can submit a claim to the data controller at [www.agpd.es](http://www.agpd.es).